

La Gazette de Val-de-Ruz

Une nouvelle législature s'achève à Val-de-Ruz : entre ce qui a été fait et ce qui reste à faire, l'heure est au bilan !

C'est une législature compliquée qui s'achève, marquée par un gros travail des autorités pour consolider ce qui avait été initié entre 2013 et 2016. Néanmoins, comme on le verra dans ces lignes, le bilan peut être qualifié de positif.

Autorités

La commune de Val-de-Ruz était officiellement créée le 1^{er} janvier 2013, devenant ainsi la 3^e du Canton en termes de population. Fin 2019, elle comptait 17'009 habitants, contre 15'967 en fin d'année 2012 (+6.5% !), une belle progression.

Les autorités communales se composent d'un législatif, le Conseil général, et d'un exécutif, le Conseil communal.

Le **Conseil général** compte 41 membres, des politicien(ne)s de milice, élu(e)s par le peuple pour 4 ans. Actuellement :

- 18 Libéraux-Radicaux
- 10 Socialistes
- 7 Verts
- 4 UDC
- 2 Indépendants

Plusieurs commissions ainsi que les groupes politiques étudient les budgets, les comptes et les dossiers pour préparer les séances du Conseil général.

Le **Conseil communal** se compose de 5 membres professionnels, élus par le Conseil général. Actuellement :

- 3 Libéraux-Radicaux
- 1 Socialiste
- 1 Vert

Après une première législature 2013-2016 marquée par la mise en route de la Commune, la législature 2016-2020 a plutôt été consacrée à la consolidation des acquis, dont on trouvera ci-après quelques éléments essentiels.

Bilan

Famille & société

Val-de-Ruz est une commune particulièrement attractive ! En effet, alors que le reste du Canton a enregistré une baisse de 1.3% de sa population entre 2015 et 2019, Val-de-Ruz a vu sa population augmenter de 2.6%, et même de 6.5% depuis fin 2012.

L'accueil parascolaire permet aux familles de concilier plus aisément vie professionnelle et vie familiale. Nous l'avons fort bien compris puisque ce ne sont pas moins de 70 places qui ont été nouvellement créées depuis août 2016 (+28%).

Malgré des ressources communales limitées, les sociétés locales ont bénéficié d'un soutien financier et politique renforcé de la part des autorités.

Ces aspects ont sans doute contribué, parmi d'autres, à l'attractivité de la Commune dont la qualité de vie est largement reconnue et appréciée.

Finances et fiscalité

La gestion des finances communales n'a pas été une mince affaire durant les quatre années écoulées. Rappelons en effet que les 4 exercices comptables 2016-2019 se sont tous soldés par des **pertes opérationnelles, dont le cumul est de 15,3 millions CHF**. Il est évident que ce n'est pas acceptable durablement.

Pour cette raison, le Conseil communal, les groupes politiques du Conseil général ainsi que la Commission de gestion et des finances ont examiné

toutes les possibilités d'économies dans le peu de marge de manœuvre qui reste à la Commune. Ainsi, plus de 70 mesures ont été étudiées, mais malheureusement, force est de reconnaître que celles-ci ne débouchent que sur des économies assez faibles, qui plus est en mécontentant une partie de la population.

On reproche souvent aux autorités un trop grand nombre d'employés communaux. Or la comparaison avec d'autres communes montre que **nous avons parmi le plus faible nombre d'employés communaux dans les services techniques et administratifs pour 1000 habitants de tout le Canton**.

Enfin, il est bon de rappeler que Val-de-Ruz a en 2020, avec 66 points, le **4^{ème} plus bas coefficient fiscal des 31 communes du Canton** (62 à Milvignes, 64 à St-Blaise et 65 à Neuchâtel ; 22 communes ont un coefficient supérieur à 70).

Dans ces conditions, la solution la plus raisonnable semblait être d'augmenter le coefficient d'impôt de 5 pts pour passer à 71, ce qui aurait rapporté 2,6 millions CHF dans les caisses communales et fait passer Val-de-Ruz en 10^{ème} position en termes d'attractivité fiscale. Le peuple a refusé cette proposition en votation populaire en juin 2018.

Les autorités en ont naturellement pris acte et les déficits se poursuivent avec l'effet attendu sur la limitation des investissements, conséquence du mécanisme du frein à l'endettement qui limite les investissements aux capacités financières des communes.

Résultat : à défaut d'entretien, certaines infrastructures vieillissent.

La péréquation : on donne d'une main et on reprend de l'autre

Nos autorités se sont engagées avec opiniâtreté pour une modification de la péréquation intercommunale, qui pénalisait injustement Val-de-Ruz depuis de nombreuses années. Et enfin, après plusieurs années de palabres, le Grand Conseil a accepté une nouvelle version de la péréquation, entrée en vigueur en 2020. **Cette nouvelle mouture nous fait économiser 4,2 millions CHF.**

MAIS ! Les réformes fiscales votées en même temps que la nouvelle péréquation coûtent 1,7 million CHF de plus à Val-de-Ruz. Un plat doux-amer en quelque sorte.

Un mot concernant l'impôt sur les personnes morales (les entreprises et sociétés) : malgré un tissu économique diversifié, celui-ci ne représente que 2,1% des rentrées fiscales communales, autant dire bien peu de choses.

Emploi & formation

Tout est mis en œuvre pour mettre en place des conditions-cadres favorables au développement de pôles économiques en quelques endroits de la Commune. L'installation de nouvelles entreprises rapporterait des impôts supplémentaires d'une part, et d'autre part offrirait des places de travail aux vaudruziens-ne-s. Nous sommes néanmoins attentifs au respect de l'environnement, de la durabilité et de l'intégration dans le site, afin que les nuisances soient aussi réduites que possible.

En matière de formation, le Cercle scolaire a fait preuve d'innovation et a été plusieurs fois récompensé : intégration au numérique, lien avec les entreprises pour la formation professionnelle, projets d'intégration des élèves en difficulté, etc.

Revers de la médaille, la croissance de la population a un coût ! On pouvait en effet s'attendre à une augmentation des rentrées fiscales

proportionnelle à l'augmentation du nombre d'habitants. Or depuis 2015, malgré environ 500 habitants de plus, les rentrées fiscales ont baissé de 2,9 millions CHF, alors que dans le même temps on a dû augmenter le nombre de classes et d'enseignants, occasionnant des coûts supplémentaires de 2,6 millions CHF. Cette augmentation correspond aux 5 points d'impôts refusés par le peuple en 2018...

Territoire & énergie

Le plan directeur régional est sur les rails. Il donne une vision globale du développement territorial pour Val-de-Ruz et en fixe les conditions-cadres. Là aussi, il s'est agi d'un gros travail qui a mobilisé les autorités et les citoyen-ne-s intéressé-e-s durant la législature.

Un **plan communal des énergies** a été établi, dont l'objectif est d'atteindre l'autosuffisance énergétique dans la Commune en 2050 grâce au recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse, bois, etc.).

Notre groupe a déposé une **motion** pour que la Commune mette à disposition les toits des bâtiments communaux pour les citoyens qui souhaitent investir dans le photovoltaïque, comme ça se fait déjà ailleurs dans le Canton.

Des **mesures d'assainissement** ont déjà été prises pour réduire la consommation énergétique des bâtiments. Cette politique se poursuivra durant la prochaine législature selon un rythme fixé par l'état des finances communales. Et dès le mois d'août, Val-de-Ruz est devenue la plus grande commune de Suisse avec extinction de l'éclairage nocturne.

Les automobilistes et les riverains s'en sont rendu compte, de **nombreux travaux ont été effectués sur les routes communales et le réseau d'eau**, soit pour des réparations, soit pour du renouvellement nécessaire, notamment en vue d'améliorer la sécurité des usagers.

Renouvellement des autorités le 25 octobre

Le 25 octobre prochain, les autorités communales seront renouvelées. Les défis qui les attendent sont nombreux, parmi lesquels on relèvera :

- Comme lors de la dernière législature, c'est dans les finances et une gestion saine de la Commune que réside le plus gros challenge.
- La gestion de l'accroissement de la population et ses conséquences en matières fiscales, scolaires et des structures d'accueil.
- Une plus grande attractivité pour les entreprises par la mise à disposition de zones adéquates et équipées, sans atteinte à l'environnement. Cela devrait aussi permettre d'augmenter les recettes de l'impôt sur les personnes morales.

Candidat-e-s PLR

Le PLR présente naturellement une liste et se prépare activement à relever ces défis. Nous sommes conscients de nos responsabilités et chercherons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, **un juste équilibre entre finances, social et écologie.**

Malgré un contexte financier difficile et délicat dans la législature qui s'achève, nous avons prouvé que c'est possible. **Nous avons démontré, par les actes et dans la pratique, que nous méritons votre confiance.**

Nous reviendrons dans une prochaine édition sur nos priorités pour la législature 2021-2024.

Vous pouvez découvrir les candidates et candidats PLR sur notre site Internet ou avec le QR code ci-dessous qui vous y conduira.

